

MAIRIE DE MILON LA CHAPELLE

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Maurepas

Compte Rendu du Conseil Municipal Du 04 juin 2019

Date de convocation

Le 28/05/2019

Date d'affichage

Le 28/05/2019

Nombre de conseillers

En exercice 10

Présents 07

Votants 07

L'an deux mil dix-neuf, le 04 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mai, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Jacques Pelletier, Maire.

Etaient présents : Jacques Pelletier, Maire – Pascal Hamon, 1^{er} Adjoint - Bernard Boutouyrie, 2^{ème} Adjoint – Isabelle Thierry, 3^{ème} Adjointe - Michel Beaucamp - Fabrice Lendormy – Emmanuèle Matéo

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Thierry Martineau– Caroline Tchekhoff- Jean-Manuel Delville

Isabelle Thierry a été nommée secrétaire de séance

1. Election d'un secrétaire de séance

Madame Isabelle Thierry est nommée Secrétaire de Séance

2. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que soient inscrites à l'Ordre du Jour plusieurs délibérations supplémentaires :

- Une décision modificative est demandée par la Trésorerie afin de pouvoir affecter au bon compte le règlement de l'opération du Rouillon de la Madeleine au PNR.
- Une délibération sur la facturation des dépôts sauvages
- Une délibération sur l'amélioration de l'éclairage public

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents a accepté que ces délibérations soient rajoutées à l'Ordre du Jour.

3. Approbation du Compte-rendu du 25 mars 2019

Monsieur le Maire, après avoir :

- demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à faire sur le compte rendu du conseil du 25 mars 2019,
- constaté que personne ne souhaitait faire de remarques,

a soumis ledit compte-rendu au vote des conseillers qui ont adopté sa rédaction à l'unanimité.

4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention au DETR pour la création d'une liaison douce à Milon la Chapelle

Après avoir entendu l'exposé du Maire relatif à la construction d'une liaison douce le long de la route de Romainville et sur la gauche de celle-ci dans le sens de la montée.

Cette liaison douce est destinée à sécuriser les nombreux promeneurs qui se rendent du centre du village au chemin Sous Vertcoeur, il permet de séparer la circulation automobile de celle des piétons.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'exercice 2019 conformément à la circulaire préfectorale n° 162 du 8 avril 2019, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 euros pour la catégorie prioritaire suivante :

1- Développement économique et touristique

- Projet de développement touristique (travaux de mise en place de liaisons douces, etc.)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation d'une liaison douce le long de la route de Romainville pour un montant de **79 224,60** euros HT soit **95 069,52** euros toute taxe comprise (TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2019 ;
- S'engage à financer l'opération sur le budget investissement communal 2020 à hauteur de 20 000 euros et par la souscription d'un emprunt complémentaire pour le solde.
- Autorise le maire ou le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

5. Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention au DETR pour le changement des fenêtres de la mairie.

Après avoir entendu l'exposé du Maire relatif au changement des fenêtres de la mairie afin de les remplacer pour des fenêtres à double vitrage pour réaliser des économies d'énergie de chauffage.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'exercice 2019 conformément à la circulaire préfectorale n° 162 du 8 avril 2019, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 euros pour la catégorie prioritaire suivante :

5- Rénovation thermique et transition énergétique

- Travaux d'isolation visant à diminuer la consommation énergétique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation du changement des fenêtres de la mairie pour un coût de **9 945** euros HT soit **10 529,78** euros toute taxe comprise (TTC)
- Autorise le Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2019 ;
- S'engage à financer l'opération pour son budget d'investissement.
- Autorise le maire ou le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

6. Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention au PNR pour l'élargissement partiel du chemin de Fauvau.

Après avoir entendu l'exposé du Maire relatif à l'élargissement d'une partie du chemin de Fauvau incluant la construction d'un demi-pont sur le Rhodon.

Ce chemin est destiné à désenclaver une propriétaire 4 chemin Jean Racine et mettre fin à un conflit qui dure depuis plus de 25 ans. Le montant des travaux pour réaliser cette opération est estimé à la somme de 47 018 euros HT.

Après avoir pris connaissance des conditions d'attribution des aides du Parc aux communautés de communes, soit 50 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 45 000 euros pour la catégorie prioritaire suivante :

11.4 Aménagement et restauration de chemins

Chemins et sentes rurales autres que GR, PR ou circuit PNR. La liaison douce d'intérêt local. Choix d'une technique respectueuse de la biodiversité. Une fiche de demande de financement par commune sur une période de 2 ans

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation de l'élargissement partiel du Chemin de Fauvau ainsi que la construction d'un demi-pont pour un montant de **47 018** euros HT soit **56 421.60** euros toute taxe comprise (TTC)
- Autorise le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au PNR dans le cadre de son programme d'aide cité ci-dessus;
- S'engage à financer l'opération dans son budget d'investissement à hauteur de 10 000 euros et financer le solde par emprunt
- Autorise le maire ou le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

7. Vote de la Décision Modificative N°1

Considérant la nécessité d'effectuer un ajustement budgétaire sur le compte 16876 du chapitre 16 « Autres dettes- autres EPL » afin de régler le solde dû des travaux de l'aménagement au Rouillon de la Madeleine au PNR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative N° 1 au budget primitif de la commune de Milon la Chapelle de diminuer le poste dépenses d'investissement – compte 2315 – chapitre 23 « immobilisations en cours inst-tech » de la somme de 46 581.09 € et de porter cette somme sur le compte 16876 – chapitre 16 « Autres dettes- autres EPL »

8. Délibération facturation des dépôts sauvages

Monsieur le Maire et ses conseillers constatent un nombre croissant de dépôts sauvages sur la voie publique. Ces incivilités nuisant à la propreté de la ville, Monsieur le Maire propose une délibération afin d'instaurer un tarif pour enlèvement de ces dépôts sauvages selon les modalités suivantes :

- Forfait de 80 euros
- Facturation sur la base d'un décompte des frais réels si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure au forfait

Lorsqu'une infraction sera constatée par la Gendarmerie, le contrevenant recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage puis un titre de recette correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise en place d'un tarif pour l'enlèvement des dépôts sauvages selon les modalités énoncées ci-dessus,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

9. Délibération amélioration éclairage public

Monsieur le Maire expose aux conseillers ce qui suit :

- L'éclairage public de la commune a été installé entre les années 1999 et 2009.
- Le nombre total de candélabres composant l'éclairage public est de 48.
- Depuis cette époque des progrès techniques ont été réalisés en matière d'éclairage notamment par l'apparition d'appareils équipés de LED au lieu des lampes à chlorure de sodium actuellement en place.

Monsieur le Maire propose, dans un but d'économie d'énergie, de remplacer les lampes actuelles par des LED. Ceci nécessite de changer les lanternes puisque le système d'alimentation des LED, inséré dans les lanternes existantes, n'est pas compatible avec le système d'alimentation des ampoules actuelle. Par contre les mats seront conservés.

Le coût global hors taxe pour remplacer les 48 lanternes existantes par des lanternes équipées de LED est 28 800 € (598,50 € par lanterne - devis Prunevieille -).

Sachant que le PNR a mis en place un programme d'aide aux communes dans le cadre des économies d'énergie qu'elles peuvent réaliser et notamment pour l'éclairage public.

Sachant que la subvention possible est de 70% du montant des travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à solliciter le PNR pour l'octroi d'une subvention permettant à la commune de réaliser cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte, afin de réaliser des économies d'énergie, le remplacement de la totalité des lanternes existantes par des lanternes LED,

Autorise le Maire à demander au PNR une subvention telle que prévue dans son programme d'aide aux communes.

Dit que le complément à la subvention sera financé par le budget communal au titre de la section d'investissement.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

10. Questions diverses

- Réunion vidéoprotection : Monsieur Pascal Hamon informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue avec la société TPF afin d'avoir une étude pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune. Plusieurs contraintes sont évoquées notamment le fait de ne pas avoir la fibre sur Milon la Chapelle des câbles doivent être tirés. Monsieur Hamon émet un doute sur cette solution. La société TPF propose sinon de mettre un disque dur en haut des mâts cependant cet à la commune d'effectuer la maintenance. Monsieur Hamon est également dubitatif sur cette proposition. Monsieur Pelletier prend acte et y réfléchit.

- Pollution Rhodon : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue le 29 mai ayant pour sujet la poursuite d'assignation de Milon concernant la pollution du Rhodon. Afin de poursuivre cette procédure l'experte judiciaire souhaite un complément de 20 000 euros. Monsieur le Maire informe que Milon paye 40% des honoraires et soumet l'idée au Conseil Municipal de demander une participation des Milonais afin de bénéficier du complément d'intervention. Monsieur Hamon propose de demander une aide à St Rémy lès chevreuse car ils sont également concernés par cette pollution. Monsieur le Maire prend acte et y réfléchit.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à Milon la Chapelle, le 07 juin 2019

Jacques Pelletier
Maire



